

Réponses au questionnaire

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne.
L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat.

Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Oui je m'y engage et je souhaite l'améliorer en offrant aux apprentis la possibilité de faire des séjours à l'étranger dans le cadre du dispositif Erasmus comme prévu dans la loi.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales. L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires.

Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Oui j'y suis favorable car l'apprentissage permet de former du personnel qualifié immédiatement disponible et qui dispose d'une expérience professionnelle.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être est plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Oui c'est d'ailleurs le rôle de la VAE

4. Vous engagez vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Oui

5. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

6. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Je milite depuis longtemps contre le dumping social que j'avais fait inscrire dans le projet socialiste lors des dernières Elections Européennes.

7. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux. Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ? Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Oui pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise

8. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

Oui

9. Couverture sociale obligatoire et RSI Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Engager une réforme du RSI pour le rendre plus transparent

10. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée.

Oui je propose que le conjoint non salarié puisse bénéficier d'une protection sociale

L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Oui

11. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

12. **Oui**

Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition

indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques. Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Oui

13. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Oui

Je propose que nous valorisons le « Fabriqué en France » par une loi qui réserve 50% des marchés publics aux PME et TPE.

Je propose également le financement intégral par la BPI des projets innovants des TPE et des PME